



République Française

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

DÉCISION DU MAIRE

D.M. : 2024-83 – Contrat H.C. Ventilation-Climatisation – Maintenance-Entretien des systèmes d'extraction de cuisine

Le Maire de Cormeilles-en-Parisis,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-18 ; L. 2122-22 et L. 2122-26

Vu la délibération n° 2022-15 du 10 février 2022 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions

Vu le projet de contrat de la société H.C. Ventilation-Climatisation relatif à la maintenance-entretien des systèmes d'extraction de cuisine

Considérant qu'il est nécessaire de signer un contrat avec la société H.C. Ventilation-Climatisation pour la maintenance-entretien des systèmes d'extraction de cuisine dans les crèches, les Centres de Loisirs et les école de la Ville

DECIDE de signer le contrat de service avec la société H.C. Ventilation-Climatisation, relatif à la maintenance et l'entretien des systèmes d'extraction de cuisine

INDIQUE que le contrat est signé pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction express, résiliable annuellement

PRECISE que le coût des prestations s'élève à 2 585 € HT/an

DIT que les dépenses afférentes seront portées au budget des exercices concernés

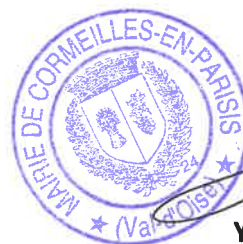
TRANSMET la présente Décision Municipale à Monsieur le Sous-Préfet

La présente Décision Municipale sera inscrite au registre des décisions municipales

Fait à Cormeilles-en-Parisis, le 25 avril 2024

Publié sur le site internet le

26 AVR. 2024



Le Maire,

Yannick BOËDEC